



AVIS sur les résultats définitifs de la campagne agropastorale 2017-2018 et sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Concertation technique du DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (PREGEC)

« Une situation alimentaire et nutritionnelle en détérioration sévère par endroits dans la bande sahélienne »

La réunion du PREGEC du mois de mars a permis de valider les résultats définitifs de la campagne agropastorale 2017-2018 et d'actualiser la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

La rencontre était organisée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et ses partenaires.

Les participants à la concertation technique régionale sur la validation des résultats définitifs et la situation alimentaire et nutritionnelle, tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, du 26 au 28 mars 2018, déclarent ce qui suit :

1. Les tendances de productions agricoles annoncées en novembre 2017 à Bamako au titre de la campagne agricole 2017-2018 se confirment, mais en légère régression pour les céréales au niveau de certains pays du Sahel. Les productions céréalières de la région sont évaluées à 67,7 millions de tonnes, soit des hausses de 2,5% et 11,7% comparées respectivement à celles de la campagne 2016-2017 et à la moyenne des cinq dernières années. Toutefois, en comparaison à la campagne écoulée, les baisses sensibles sont enregistrées en Gambie (-29,17%), au Burkina Faso (-11,03%), en Guinée Bissau (-7,01%) et au Tchad (-5,46%). La situation la plus critique est celle du Cabo Verde qui n'a enregistré aucune production de céréales pour cette année en raison de la sécheresse. Les productions de tubercules établies à 188 millions de tonnes, sont en hausse de 6,5% par rapport à la campagne 2016-17 et de 21% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Toutefois, une baisse significative (-20,3%) est enregistrée pour le Taro particulièrement dans les pays côtiers. Les productions des cultures de rente, estimées à 8,04 millions de tonnes pour l'arachide, 7,5 millions pour le niébé, 1,78 millions pour le soja et 3,73 millions pour le sésame, sont en hausse comparativement à celles de l'année dernière et à la moyenne quinquennale.
2. La situation pastorale demeure préoccupante et est caractérisée par l'épuisement précoce de la biomasse fourragère résiduelle et des points d'eau temporaires. Ceci a entraîné un départ précoce des transhumants vers des zones d'accueil qui a conduit à de fortes concentrations de troupeaux d'animaux dans les enclaves pastorales et les réserves naturelles où des risques d'épizooties sont à craindre. Sur le plan sanitaire, l'apparition de foyers de la peste porcine africaine a occasionné d'importantes pertes au sud du Bénin.
3. La situation des marchés agricoles se traduit par une hausse généralisée des prix des produits locaux et relativement faible pour les céréales importées. En effet, les prix des denrées locales, céréales et tubercules, sont restés en hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années dans la plupart des pays. En plus de la baisse de production dans la bande sahélienne, cette hausse des prix est imputable aux effets de la dépréciation de certaines devises locales et de l'inflation dans plusieurs pays. Les cours internationaux quant à eux demeurent toujours favorables même si de légères tendances à la hausse sont observées ces derniers mois sur l'indice des prix des céréales. Les prix des produits de rente, notamment le niébé, demeurent globalement stables en comparaison avec la moyenne quinquennale ; cette situation augure une stabilité des revenus des ménages producteurs.

En perspective, les hausses de prix notamment pour le mil et le sorgho pourraient se poursuivre dans les mois à venir sur les marchés sahéliens si rien n'est fait.

4. Sur les marchés à bétail, les prix des bovins et des petits ruminants sont stables par rapport à la moyenne quinquennale avec une tendance à la baisse. Les baisses les plus importantes en Mauritanie et au Tchad du fait des conditions pastorales difficiles et de la faible demande. Par conséquent, les termes de l'échange bétail/céréales et produits de rente/céréales sont en nette détérioration dans la région. Ceci pourrait davantage affecter le pouvoir d'achat des ménages pastoraux et agro-pastoraux et leur accès aux aliments.

5. Dans la région, la situation nutritionnelle reste préoccupante. Cependant, une tendance à l'amélioration est observée dans certaines zones où les Etats et leurs partenaires ont déployé des actions de prévention. Néanmoins, l'estimation du nombre d'admissions attendues en 2018 pourrait passer d'ici la période de soudure, de 1,1 millions à 1,6 millions de cas, soit 46% d'augmentation notamment dans les six pays du Sahel si les mesures préventives multisectorielles ne sont pas mises en œuvre immédiatement. Les mesures d'atténuation doivent comporter des actions spécifiques aux plus vulnérables notamment aux enfants, femmes enceintes et allaitantes.

6. Les analyses du Cadre Harmonisé conduites dans l'ensemble des pays du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA, révèlent une détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle dans la bande sahélienne (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) en raison de la dégradation des conditions d'alimentation et de l'érosion des moyens d'existence chez les ménages pauvres et très pauvres. Par contre, elle est stable dans les pays du Golfe de Guinée et en amélioration dans les États du Nord Est du Nigeria (Adamawa, Borno et Yobé) grâce aux interventions humanitaires en cours. Ainsi, selon les résultats des analyses, pendant la période de pré-soudure (mars-mai 2018), environ 7,1 millions de personnes, composés en grande partie des pasteurs et agro-pasteurs, sont en insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette situation est aggravée par l'insécurité civile persistante dans le Bassin du Lac Tchad, dans la boucle du Liptako-Gourma (Burkina, Mali et Niger) et dans le centre du Mali. Si des réponses immédiates et appropriées ne sont pas apportées, le nombre de personnes concernées pour atteindre 10,6 millions d'ici la période de soudure (juin-août 2018).

7. Au vu de tout ce qui précède, la réunion fait les recommandations suivantes :

À l'attention des États de :

- Accélérer la mise en œuvre rapide des plans nationaux de réponses : i) pour assister les populations en crise et d'urgence alimentaire et nutritionnelle dans les pays du

Sahel avec une attention particulière pour les couches les plus vulnérables notamment les enfants en bas âge et les femmes enceintes et allaitantes ; ii) pour protéger les moyens d'existence des populations pastorales et agro-pastorales sous pression en mettant l'accent sur l'approvisionnement en aliments pour bétail et les autres instruments de gestion de la vulnérabilité pastorale ;

- Maintenir la veille et la surveillance des ennemies des cultures et particulièrement la chenille légionnaire pour prévenir les risques de propagation généralisée ;
- S'investir dans la mobilisation des ressources pour le financement des opérations de collecte des données nécessaires aux analyses de sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les cycles du Cadre Harmonisé ;
- Maintenir la veille informationnelle sur les marchés et les mouvements de flux transfrontaliers.

A l'attention du CILSS :

- Poursuivre le renforcement des capacités des membres des cellules nationales dans la maîtrise de l'approche analytique du Cadre Harmonisé et l'utilisation de ses outils ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des SIM nationaux.
- S'investir dans la prise en compte des productions animales et halieutiques dans les synthèses régionales
- Renforcer le dialogue et la concertation entre les acteurs pour une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière.

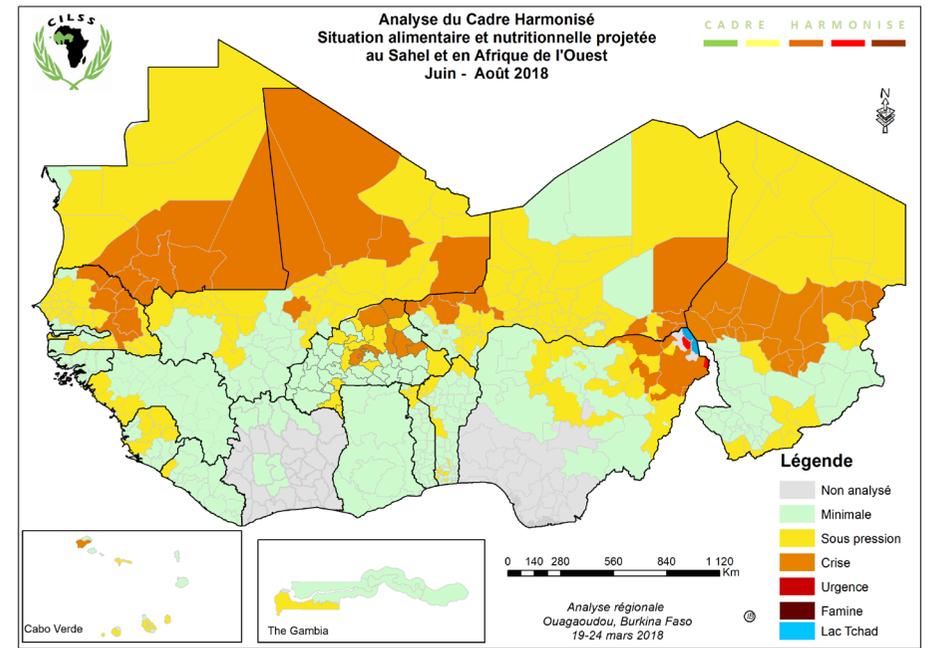
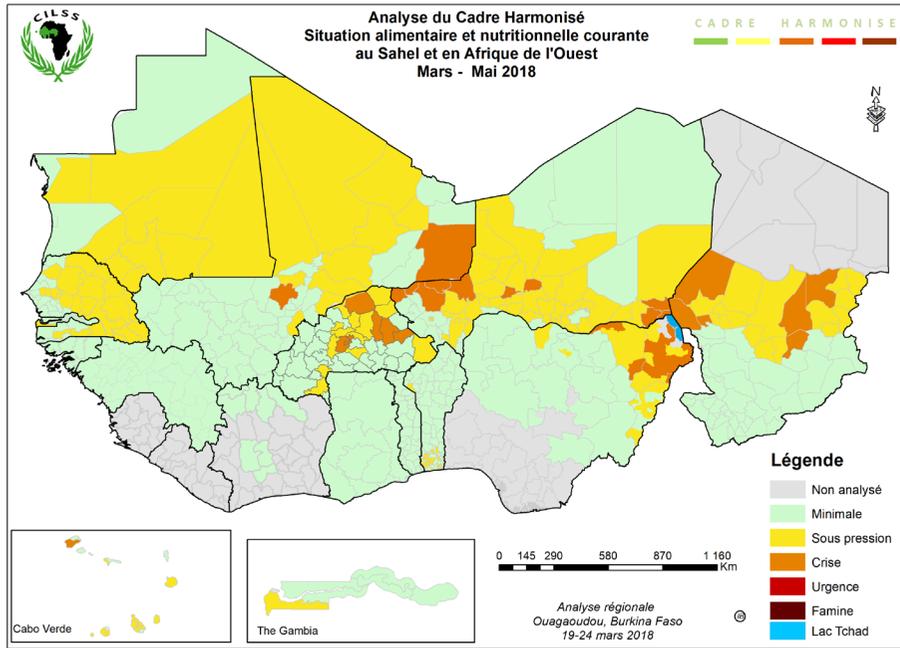
Aux partenaires de :

- Poursuivre l'appui aux États dans le financement des opérations de collecte des données nécessaires au bon déroulement du Cadre Harmonisé ;
- Poursuivre le soutien aux Organisations inter-gouvernementales ainsi qu'aux Etats dans la lutte contre la chenille légionnaire qui constitue une menace des productions agricoles de la région ;
- Accompagner les États dans la mise en œuvre rapide des réponses pour la prévention des risques de crise pastorale.
- Renforcer la mise à l'échelle et l'opérationnalisation d'interventions de renforcement de la résilience des communautés vulnérables

Fait à Ouagadougou, 28 mars 2018

La réunion





Phase 1 Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Famine
<p>Au moins quatre ménages sur cinq sont capables de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation inhabituelles, ni dépendre de l'aide humanitaire.</p>	<p>Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale mais incapacité de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.</p>	<p>Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : des déficits alimentaires considérables et malnutrition aiguë à des taux élevés ou supérieurs à la normale ; ou marginalement capable de couvrir le minimum de ses besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui conduira à des déficits de consommation alimentaire.</p>	<p>Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : des déficits alimentaires extrêmes, ce qui résulte en une malnutrition aiguë très élevée ou une mortalité excessive ; OU une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui entraînera des déficits de consommation alimentaire à court terme.</p>	<p>Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone a un déficit complet en alimentation et/ou autres besoins de base et est clairement exposé à l'inanition, à la mort et au dénuement. (À noter, les preuves pour les trois critères de consommation alimentaire, l'émiation, et le TBM sont requises pour classifier en famine).</p>